

Commission 1

Rapporteurs : Frédéric ÉTÈVE et Jean-Luc PELTIER

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional

### « Lancement de la procédure de délégation de service public pour la desserte en passagers et en marchandises de l'île d'Arz »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié le code des transports et fait des Régions les collectivités nouvellement chargées d'organiser les transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte des îles. Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Région Bretagne gère directement les liaisons maritimes vers Groix, Belle-Ile-en-Mer, Houat, Hoëdic, Arz, Bréhat, Batz, Ouessant, Molène et Sein, l'absence d'initiative privée et la loi ainsi modifiée légitimant son intervention en la matière.

Le contrat de délégation de service public pour la desserte en passagers et en marchandises de l'île d'Arz s'achevant le 31 août 2025, il convient dès à présent de délibérer sur le choix du mode de gestion future de ce service public et de lancer la procédure afférente de telle sorte qu'il n'y ait pas de rupture dans la continuité de service.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER partage la nécessité de délibérer sur le choix du mode de gestion future du service public de desserte en passagers et en marchandises de l'île d'Arz et de lancer la procédure afférente de telle sorte qu'il n'y ait pas de rupture dans la continuité de service. Dans un contexte où, d'une part, des compétences spécifiques sont nécessaires à l'exploitation d'une telle liaison et, d'autre part, au regard de l'analyse juridique présentée, le CESER prend acte de la proposition de retenir le principe d'une gestion déléguée au travers d'une Délégation de service public (DSP).

Pour autant, dans le cadre des obligations de service public qui incomberont au futur délégataire, le CESER s'étonne que les solutions d'améliorations de cette desserte apparaissent comme à la seule initiative de celui-ci. Il relève aussi que si des impératifs tels que « la recherche permanente d'économies d'échelle et de gains de productivité » sont soulignés dans cette procédure, aucun élément ne figure concernant par exemple la décarbonation de cette liaison alors même qu'une feuille de route régionale a été fixée en ce sens et que le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) inscrit dans ses objectifs la nécessité de faire de la commande publique un levier pour la construction d'une flotte-vitrine exemplaire.

Plus généralement, le CESER aurait apprécié que la Région, en tant que futur délégataire, expose ses ambitions notamment en termes de responsabilité sociale et environnementale et par voie de conséquence ses principaux critères d'appréciation des offres dans le cadre de ladite DSP. De ce fait, le CESER sera attentif à ce que la procédure de DSP prévoit notamment des solutions techniques compatibles avec la question de la décarbonation de cette desserte, ceci compte tenu de la densité de celle-ci. Il avait déjà émis des préconisations en ce sens, notamment dans son étude [« Industries navales et nautiques en Bretagne : un nouveau souffle ! »](#), où il appelait le Conseil régional à faire de la flotte régionale une vitrine des mobilités maritimes durables.

Concernant la tarification, le CESER s'interroge sur une éventuelle démarche de concertation auprès des usagers : celle-ci est-elle prévue préalablement ou à défaut dans le cadre de ce renouvellement de DSP ?

En ce sens, le CESER estime qu'à l'occasion de chaque renouvellement de DSP, une évaluation auprès des populations concernées du service rendu dans le cadre de la précédente délégation et une définition des besoins réels sont indispensables afin de définir le service le plus efficient et le plus efficace pour les territoires concernés.

Enfin, comme il l'a déjà souligné dans ses précédents avis et du fait des spécificités propres à la desserte des îles bretonnes, le CESER suggère que les contraintes liées notamment aux périodes de forte affluence soient intégrées à l'occasion de ce renouvellement de DSP.

Le CESER restera attentif à la suite de procédure et aux critères retenus en termes d'appréciation des offres ainsi qu'à la tarification appliquée pour tous les usagers.

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Lancement de la procédure de délégation de service public pour la desserte en passagers et en marchandises de l'île d'Arz »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Cécile PLANCHAIS

### Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime au nom de la FRSEA, de JA Bretagne, du Cilouest et de Chambre d'agriculture de Bretagne.

La loi dite « NOTRe » attribue aux régions la compétence d'organiser les transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte des îles. Cette même loi a conféré aux Régions la compétence de promotion du développement économique.

Nous profitons donc de l'évocation de la procédure de délégation de service public concernant la desserte de l'île d'Arz pour aborder une question cruciale pour les agriculteurs des îles bretonnes. C'est un sujet qui nous a été remonté par les producteurs de Belle-Ile-en-Mer.

Auparavant, les Conseils départementaux subventionnaient les entreprises agricoles à la tonne ou à la palette de produit acheminé. La loi NOTRe y a mis un terme. Avec des charges en augmentation, notamment les coûts de transport maritime et de carburant, les agriculteurs insulaires vivent très difficilement de leur métier et ne savent s'ils pourront transmettre leurs fermes. L'agriculture insulaire est ainsi menacée.

Nous savons que la Région Bretagne a toujours été présente pour accompagner le savoir-faire, soutenir les agriculteurs et le développement de l'agriculture sur les îles bretonnes. C'est pourquoi, nous demandons au Conseil régional d'entendre la sollicitation des agriculteurs de Belle-Ile et des autres îles bretonnes et de chercher une solution adaptée d'accompagnement financier.

Je vous remercie de votre attention.